



TRIBUNAL INTERNATIONAL CONTRE LE BLOCUS DE CUBA

Le peuple cubain est confronté depuis plus de 60 ans à une politique de blocus génocidaire qui viole ses droits fondamentaux à la vie, à la santé, à l'alimentation, à l'éducation et à la culture, entre autres. Il entrave également les efforts continus du gouvernement cubain pour éradiquer les inégalités et parvenir à une plus grande justice sociale, objectifs réaffirmés dans la Constitution adoptée en 2019.

Depuis 1992, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté 30 résolutions appelant à la fin du blocus imposé à Cuba par le gouvernement des États-Unis et exposant les dommages économiques et humains qu'il inflige à sa population. Mais contrairement à la volonté internationale, le blocus économique, commercial et financier a non seulement été maintenu, mais il s'est intensifié avec l'adoption de la loi Torricelli en 1992 et de la loi Helms Burton en 1996, dont l'article III, entré en vigueur en 2019, valide la possibilité d'engager des poursuites judiciaires devant les tribunaux des États-Unis contre les entités et les personnes ayant des activités commerciales ou de négoce avec des propriétés nationalisées à Cuba après le triomphe de la Révolution en 1959. À cela s'est ajoutée, en 2021, l'inscription arbitraire et injustifiée de l'île sur la liste des États sponsors du terrorisme. On peut affirmer que le blocus, en renforçant sa composante extraterritoriale est devenu encore plus préjudiciable et inhumain.

L'Europe, acteur important dans le contexte international, voit ses intérêts et ceux de ses citoyens affectés par le blocus, conséquence des mesures extraterritoriales imposées par Washington, qui empêchent une relation normale et cohérente, conforme aux principes du libre-échange. C'est pourquoi les dispositions du blocus sont tout autant illégitimes envers la nation caribéenne qu'hostiles aux Européens.

Conscients des effets de l'application du Titre III de la loi Helms-Burton, de l'inscription de Cuba sur la liste des pays qui sponsorisent le terrorisme, et de la violation par le blocus des règles du droit international régissant les relations entre les États, qu'il ne s'agit donc pas d'une question bilatérale entre les États-Unis et Cuba, mais une agression contre les peuples et les valeurs démocratiques; nous, organisations représentant la société européenne et étatsunienne, partis politiques, associations de juristes, entrepreneurs, scientifiques et amis de Cuba, **appelons à la tenue d'un tribunal international contre le blocus de Cuba les 16 et 17 novembre 2023 à Bruxelles, en Belgique.**

Le tribunal entend dénoncer cette politique illégale et inhumaine et renforcer le mouvement anti-blocus en Europe et aux États-Unis. Nous sommes certains que cette action permettra d'ajouter de nouvelles voix à la défense des droits démocratiques, de la souveraineté et de la liberté des peuples.

Organisations appelantes :

- Association internationale des juristes démocrates
- Groupe de la gauche au Parlement européen - GUE/NGL
- Parti de la Gauche Européenne
- Forum des avocats de gauche-Réseau des avocats démocrates (FAI-RADE) d'Espagne.
- Association nationale des avocats des États-Unis.
- Conférence nationale des avocats noirs
- Mouvement de solidarité avec Cuba en Europe
- Réseau national de solidarité avec Cuba aux États-Unis
- Associations de Cubains résidant en Europe
- Organisations syndicales Européennes

